



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMÉRO SPÉCIAL

**DCTE
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'URBANISME**

12 juin 2009

**DIRECTION DES
COLLECTIVITESTERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'URBANISME

**ARRÊTÉ portant refus d'agrément à
l' " Association pour un urbanisme maîtrisé des
hameaux de La Croix en Touraine " N° 16-09**

Le préfet du département d'Indre-et-Loire,
Chevalier de la légion d'honneur, Officier de l'ordre
national du mérite,

VU le code de l'Urbanisme, notamment ses articles
L121-5 et R121-5 relatifs aux associations locales
d'usagers ;

VU la demande présentée par l'Association pour un
Urbanisme Maîtrisé des Hameaux de La Croix en
Touraine (ApUMdH) dont le siège social est situé
au lieu-dit Villefrault à La Croix en Touraine ;

VU les avis exprimés par les services de l'Etat en
réponse aux consultations écrites ;

VU l'avis défavorable de Madame le Maire de La
Croix en Touraine du 28 mai 2009 ;

CONSIDERANT qu'il existe un doute sérieux
quant à la compatibilité entre les activités
professionnelles de certains membres et l'exercice
par l'association d'activités statutaires
désintéressées en rapport avec l'urbanisme ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale
de la Préfecture d'Indre-et-Loire;

Arrête

ARTICLE 1er: L'agrément sollicité par
l'Association pour un Urbanisme Maîtrisé des
Hameaux de La Croix en Touraine (Villefrault
37150 La Croix en Touraine) est refusé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au
recueil des actes administratifs de la préfecture et
une copie conforme sera transmise au procureur
général près la Cour d'Appel d'Orléans.

Fait à Tours, le 12 juin 2009
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Christine ABROSSIMOV

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture
Dépôt légal : *12 juin 2009* - N° ISSN 0980-8809.